

BHRe

Ce qu'il faut savoir si l'un de vos patients est porteur

Septembre
2024

Fiche d'information pour les professionnels de santé libéraux
médecins, IDE, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, aides-soignants, etc.

LES BHRe, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Définition des BHRe

Les bactéries hautement résistantes aux antibiotiques et émergentes (BHRe) sont des bactéries commensales du tube digestif ayant acquis des résistances transférables¹ vis-à-vis des antibiotiques de recours, comme les carbapénèmes ou les glycopeptides. Les mécanismes de résistance les plus répandus sont : OXA48, NDM, VIM, VAN A.

De nombreuses épidémies liées aux BHRe ont été observées dans notre région. Un patient peut rester colonisé par cette bactérie de manière prolongée, d'autant plus s'il est sous antibiotiques. Avec le temps et en l'absence de traitement antibiotique, les bactéries non résistantes (souches sauvages) vont remplacer les bactéries résistantes.

L'impact des BHRe sur la prise en charge des patients

Les BHRe sont un problème majeur de santé publique : la diffusion de ces résistances pourrait conduire à des impasses thérapeutiques. Encore émergentes en France, elles évoluent sous forme sporadique ou épidémique. Leur prévalence est actuellement faible, mais en augmentation : plus d'informations sur le site de [Santé publique France](#).

Pour éviter que les BHRe ne deviennent endémiques, il faut limiter la transmission croisée. Il est donc primordial que **les établissements sanitaires et les professionnels de santé du secteur de ville soient informés et appliquent les mesures adaptées.**

[Le module BHRe disponible sur le portail du GCS Sara](#) permet au professionnel de santé qui découvre le portage chez un patient de **transmettre l'information sans délai via une messagerie sécurisée aux autres professionnels de santé** impliqués dans la prise en charge du patient. Cette diffusion de l'information, **réalisée avec l'accord du patient**, permet d'optimiser sa prise en charge à toutes les étapes de son parcours de soins, en sécurisant les interfaces ville-hôpital.

RISQUES POUR LE PATIENT

En cas d'infection à une BHRe, le traitement nécessite le plus souvent des antibiotiques de dernier recours, disponibles uniquement à l'hôpital.

¹ entre bactéries d'espèce différente. ex : *K. pneumoniae* transfert la résistance aux antibiotiques à *C. freundii*

RISQUES DE TRANSMISSION

Les BHRé se transmettent par contact avec un patient porteur ou son environnement proche. Les BHRé peuvent être transmises par :

- les mains des professionnels (manu portage),
- le contact avec les excreta (selles et urines),
- les dispositifs médicaux non désinfectés (stéthoscope, etc.),
- le matériel partagé non désinfecté (matériel de kiné, dispositif de monitoring foetal, etc.),
- l'environnement contaminé (poignées de porte, toilettes, etc.).

La survenue d'un portage digestif d'un professionnel au contact d'un patient porteur n'est pas décrite. Elle pourrait survenir de façon transitoire en l'absence d'application des [précautions standard](#). Ainsi, un professionnel a très peu de risque de transmettre une BHRé à ses proches.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ÉVITER TOUTE TRANSMISSION

L'application des [précautions standard](#) constitue la meilleure protection contre la transmission.

Hygiène des mains

- **La friction hydro alcoolique avant et après un soin, après un contact avec le patient ou son environnement est LA mesure essentielle.**
- Si le lavage des mains au savon est nécessaire (en cas de mains visuellement souillées ou mouillées), il doit être suivi d'une friction. Ce lavage seul ne permet pas une désinfection des mains.
- La friction hydro alcoolique pratiquée par le patient avant sa prise en charge est tout aussi importante : à l'entrée dans la salle d'attente, etc.

Gestion des excreta

L'élimination des excreta doit être rigoureuse, en respectant les précautions standard : protection de la tenue, hygiène des mains, etc.

Entretien du matériel et de l'environnement

L'entretien des dispositifs médicaux, des matériels partagés et de l'environnement avec un détergent désinfectant permet de **contrôler la transmission croisée** : table d'examen, stéthoscope, ECG, matériel de rééducation, dispositif de monitoring foetal, brassard à tension, etc.

Protection de la tenue

Protection de la tenue par un tablier ou blouse à usage unique pour tout soin souillant ou mouillant et/ou contact rapproché avec le patient (change, toilette, etc.). Pour plus d'informations, consultez le flyer destiné aux aides à domicile, disponible sur le [site du CPias](#).

TRANSMISSION DE L'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS PRENANT EN CHARGE LE PATIENT

En cas de prise en charge du patient porteur de BHRé par un autre professionnel ou dans une autre structure, il est important d'en informer les professionnels concernés. Le portail du GCS Sara permet de le faire, via une messagerie sécurisée.

EN CAS D'INFECTION OU AVANT TOUTE PRESCRIPTION D'ANTIBIOTIQUE

Il est important de prendre un avis auprès d'un infectiologue (site du [Centre Régional en Antibiothérapie](#)) avant toute prescription d'antibiotique, que la BHRé soit ou non responsable de l'infection. Il n'est pas recommandé de traiter les colonisations.